



*Comité Technique
Spécial Départemental*

08 février 2019 (9h30 – 12h30)

Présents pour la FSU : Juliette Coatrieux (SNUipp-FSU), Pierre Blanc (SNUipp-FSU), Julien Gayet (SNUipp-FSU) et Guillaume Dubois (SNES-FSU)

Rappel du contexte :

Ce second Comité Technique Spécial Départemental se tient, comme le prévoit le règlement, suite au vote unanime des 3 organisations syndicales représentatives (FSU 5 sièges, UNSA 3 sièges et FO 2) « contre » le projet des mesures de la carte scolaire 2019 présenté lors du CTSD du 31 janvier.

La DASEN a été contrainte de « revoir sa copie » pour proposer de nouvelles mesures.

Le SNUipp-FSU demande de connaître le nombre de postes dont dispose la DASEN, avant la tenue des travaux :

+ 10 postes (dotation départementale)

9,75 postes des Moyens Provisoires récupérés de cette année scolaire

Certaines écoles qui sont à l'indicateur d'ouverture ou au-dessus, ne se voient pas prononcer des ouvertures "fermes".

Le SNUipp-FSU est intervenu pour alerter l'administration sur les effectifs déjà conséquents et sur la livraison de nouveaux logements sur ces communes. Malgré notre insistance, la DASEN est restée sourde à nos demandes d'ouverture de classe, préférant la carte de la prudence qui ne se justifie pas selon nous ! Il s'agit des écoles suivantes :

- L'école élémentaire du Verger de Cessy,
- L'école élémentaire des Vertes Campagnes à Gex,
- L'école primaire de Chalamont,
- L'école primaire Juliette et Marcel Merle à Frans,
- L'école primaire Victor Hugo à Civrieux
- L'école primaire de Villars-lès-Dombes, dont l'ouverture est à suivre (le poste est provisionné mais l'ouverture sera prononcée plus tard)

Pour Villars-lès-Dombes, l'administration explique être en situation "d'observation". Aujourd'hui, l'IA trouve trop précoce le fait d'ouvrir car l'école est juste au-dessus de l'indicateur.

Le SNUipp-FSU a souligné le contexte particulier de l'école (public accueilli) ainsi que des effectifs attendus en hausse en 2020, ce qui justifierait une ouverture ferme dès à présent.

Les moyens provisoires sont reconduits, notamment à Virieu le Petit, l'administration restant très précautionneuse pour confirmer la tendance de la poussée des effectifs sur la durée.

Concernant les fermetures de classe, le Snuipp-FSU est intervenu pour l'école de Culoz Milvendre, situé en zone spécifique et signale les caractéristiques de l'école et la proximité des effectifs avec l'indicateur (2 élèves), l'administration s'engage à réexaminer la situation d'ici le CDEN.

Le SNUipp-FSU intervient pour les écoles de Marboz et Replonges pour signaler la présence d'écoles privées, et dénonce la fermeture d'une classe dans ces 2 écoles qui pourrait avoir des conséquences sur la qualité du service public rendu et le départ d'élèves vers le privé.

L'administration est sensible aux arguments des OS pour les écoles de Matafelon et Brénod et se laisse jusqu'au CDEN pour réévaluer les situations. Aussi, l'IA rencontrera les représentants des parents et de la Mairie de Pont de Vaux avant le CDEN pour éventuellement revoir sa position.

A ce jour, aucun projet de fusion définitif n'a été reçu.

Postes Hors Classes Permanentes

Concernant les postes Hors la classe, le département perd 15.5 "Plus de Maîtres que de Classes". Le SNUipp-FSU s'insurge contre la disparition d'un dispositif dont l'utilité est largement reconnue par les collègues et qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation comme pourtant annoncé. Quel paradoxe au regard d'un ministre qui est très friand des évaluations !

10.25 postes Hors la Classe seraient créés. Parmi ces créations, 0.25 UPE2A sur Miribel.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander, au regard de la charge administrative d'un tel poste, de créer à minima 0.5 UPE2A. L'administration répond favorablement à cette demande.

Pour un an, 0.5 poste UPE2A de Bellegarde et 0.5 UPE2A de Culoz se voient redéployer sur Oyonnax, en concordance avec les besoins.

Le SNUipp-FSU souhaite connaître le nombre d'élèves allophones qui ne bénéficieraient pas du dispositif et le nombre d'enfants qui en bénéficient. L'administration communiquera ces données lors du CDEN.

Un poste est créé pour une ULIS. L'administration recherche un lieu, des besoins sont identifiés dans le secteur de Bourg 3, avec pour critères l'adhésion de l'équipe (travail mené avec l'équipe de circonscription), de la municipalité et un local disponible.

Un poste d'Enseignant référent est créé. L'administration explique que les secteurs seront surtout redéfinis sur le sud du département au regard de l'augmentation des effectifs. Les travaux seraient finalisés entre les mois de mars et avril, le calendrier précis n'est pas fixé.

Les postes PDMQDC sont complémentent redéfinis ou supprimés. L'administration souhaite modifier certains de ces postes pour mettre en place un nouveau dispositif intitulé « Inclusion et Climat scolaire » détaillé ci-dessous.

15,5 postes de PQDMQDC sur 24,5 sont supprimés. Les suppressions de postes sont « justifiées » par l'administration car ils seraient arrivés au terme de leur projets de trois ans.

SNUipp-FSU : intervient pour dire que la question de la fin du projet n'est pas entendable car les situations ne sont pas résolues pour autant. L'IA répond que ces postes étaient conçus pour des projets d'une durée de 3 ans.

Le SNUipp-FSU demande comment sont choisis les postes qui disparaissent car il n'y a, a priori, pas eu d'évaluation du dispositif comme prévue. L'administration répond qu'il s'agit là d'un travail des IEN au niveau des territoires et une évaluation des besoins.

Le SNUipp-FSU intervient concernant les écoles de Bellegarde, qui fonctionne déjà en équipe sur le territoire, correspondant aux modalités de nouveau dispositif prévu par l'IA, mais que faute d'un recrutement de personnels les 4,5 postes n'ont pu être tous pourvus. Il est paradoxal de fermer ces postes pourtant allant dans l'élan novateur de l'approche territoriale souhaitée !

L'administration explique qu'elle continue d'avoir une vision territoriale mais via ce nouveau dispositif avec des réponses un peu différentes.

Le SNUipp-FSU intervient pour savoir pourquoi sur Bourg en Bresse ces postes là ont spécifiquement été choisis alors qu'il existe des postes à titres provisoires.

L'administration répond que la réflexion a été menée par l'IEN et les directrices pour savoir quelles seront les missions des 4 PDMQDC restants

- Nouveau dispositif : Inclusion et climat scolaire

Dans l'attente de ce qui sera réellement acté en CDEN, un GT d'IEN va faire un cahier des charges pour ces postes, les besoins y seront précisés.

Ces personnels travailleront au sein du conseil de maîtres et dans les classes. Ils auront un territoire d'intervention restreint et feront un travail avec les élèves très difficiles. Leur objectif sera d'identifier les besoins de l'élève et d'y répondre dans la mesure des moyens alloués par l'administration. Les interventions se feront plutôt en classe, en co-animation pour voir les effets sur l'élève. Le pilotage sera fait par l'IEN de circonscription, coordonné par l'IA adjointe.

Les compétences nécessaires pour ces postes seraient celles des PDMQDC à savoir : pouvoir être sur l'accompagnement de gestes professionnels, la réflexion et la réponse à des besoins

Parmi les postes Hors la Classe créés, 5 relèvent du "dispositif innovant" imaginé par la DASEN.

Le SNUipp-FSU déplore également le fait qu'aucun poste de TR ne soit créé, malgré des besoins significatifs (absences non-remplacées, baisse de la formation continue).

[Il nous semble important de préciser que contrairement aux idées reçues, l'absentéisme des enseignants est inférieur à celui des salariés du privé (source DARES) et que la moyenne de la Fonction Publique (source DEPP)].

Demands du SNUipp-FSU :

- En cas de Fermeture "à suivre", ou Fermeture "ferme", la situation doit être étudiée avec l'indicateur de fermeture et non d'ouverture comme c'est d'usage, au mois de juin si les effectifs sont là.

L'administration répond qu'elle ne peut pas du tout s'engager à cela.

L'administration répond favorablement. Cela représente environ 2 ETP en plus.

6 ETP sont déjà consacrés à l'accompagnement de décharge

Questions diverses:

- ULIS EREA la Chagne à Bourg en Bresse : demande d'un poste supplémentaire d'enseignant pour l'année en cours en réponse aux effectifs chargés du dispositif.

L'administration explique qu'il n'y a pas d'ouverture envisagée mais plutôt un redéploiement des moyens existants dans l'établissement. Un travail est déjà engagé avec la coordonnatrice, la directrice de l'établissement et l'IEN ASH.

- Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) : existe-t-il un dispositif de ce type dans notre département ? Ce dispositif se met progressivement en place sur un mode expérimental dans les écoles de Belley, du secteur d'Arbent et sur Bourg-en-Bresse à partir de l'EREA avec le collège des Côtes et celui de Saint Denis pour expérimenter ce dispositif.

Autres questions diverses (autres OS) :

- Retours à 4 jours pour la RS 2019 : l'administration a reçu 2 demandes
 - Ecole de Pont-D'Ain
 - Ecole de St-Laurent sur Saône
- Concernant la création de postes de Maitres G : au regard du changement du contenu du diplôme CAPPEI, les postes ne sont plus étiquetés comme tel.

Le projet de répartition des postes est soumis au vote :

Pour : 0

Abstention : 2 (SE-UNSA)

Contre : 5 (3 FSU, 2 FO)

Point sur le mouvement

Concernant le mouvement 2019, il est désormais obligatoire (obligation nationale) de faire un vœu de secteur selon 3 cartes définies par l'administration : une carte des regroupements géographiques restreints, correspondant à des parts de circonscriptions, une carte regroupements géographiques larges avec des secteurs "à cheval" sur plusieurs circonscriptions et une carte des circonscriptions actuelles.

La carte "grands" secteurs (regroupements larges) est problématique car plusieurs de ces secteurs sont très étendus et il faut parfois plus d'une heure pour joindre les communes les plus éloignées. Nous avons réalisé le calcul pour quatre d'entre elles :

- 1L - Secteur Ambérieu : de Lagnieu à Haut Valromey : 1h02
- 2L - Secteur Bourg II / Bourg III : de Crottet à Géovreisset : 58 min
- 4L - Secteur Dombes : de Saint Maurice de Gourdans à Saint Didier sur Chalaronne : 56 min
- 8L - Secteur Pays de Gex Sud Est - Bellegarde Est : de Lelex à Corbonod : 1h05

Ces vœux sont obligatoires pour les collègues affectés à titre provisoire et pour les entrants dans le département.

[Le SNUipp-FSU intervient car il s'inquiète de la grande taille des secteurs.](#) L'administration précise qu'elle souhaite donner une gestion humaine à ces vœux géographiques, et non pas uniquement informatique.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que si une gestion “au cas par cas” se fait post-mouvement pour des personnels loin de leur domicile, cela compromet l'équité entre les collègues.

L'administration explique souhaiter être vigilante sur la communication faite aux enseignants, les organisations alertent sur un certain nombre de points.

Le SNUipp-FSU intervient car souhaite savoir comment fonctionnera ce système informatique, l'administration répond qu'elle-même n'est pas encore formée, que ce changement est important tant sur le nombre de vœux plus importants, tant sur la présence de vœux géographiques obligatoires et qu'elle communiquera les informations aux organisations syndicales en temps voulu.

L'administration répond qu'elle sera attentive aux personnes et qu'elle examinera les situations des collègues attentivement, misant sur le fait que ces situations seront à la marge et explique être un “chantre de l'équité” y compris dans l'accompagnement des ressources humaines. L'administration s'engage, en cas de difficultés, à regarder attentivement les situations en “regard croisé” avec les organisations syndicales en CAPD.

Aussi, le SNUipp-FSU dénonce le caractère obligatoire de ces vœux qui vont mécaniquement satisfaire peu de collègues et rendre les conditions de vie et d'enseignement d'autant plus difficiles.

Les dispositions pour les vœux géographiques sont soumises au vote des organisations syndicales :

Pour : 0

Abstention : 6 (4 FSU, 2 SE-UNSA)

Contre : 3 (FO)